

U²⁰¹⁸NSS

47- Surf Bodyboard

Mise à jour : 28 septembre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 21
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 22
Membres CMN	Page 25
Annexes	Page 26

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport SURF BODYBOARD a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Conditions de participation:

Les Championnats par Équipes d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- **L'équipe dont l'AS a été championne de France en 2016 et 2017 lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Surf - Bodyboard dans la même catégorie d'âge et de sexe², (annexe 1)**
- **L'équipe dont l'AS a été classée Championne de France lors du championnat de France UNSS Excellence de Surf - Bodyboard l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe, (annexe 2)**
- **Les équipes totalisant plus de 1000 points au classement FFS pour les collèges et plus de 1700 points pour les lycées. Les points pris en compte sont consultables sur le fichier fédéral établi au 30 septembre 2017 disponible sur opuss.**
- Les équipes comportant UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir non inscrit sur la liste ministérielle du 1/11/2017 et consultable en ligne sur www.sports.gouv.fr

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, AUCUNE équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- **les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).**
- **les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).**
- **les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.**
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 - 2016 et 2016 - 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

² Si l'équipe n'est pas championne de France en championnat excellence, elle pourra à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement surf-bodyboard

	COLLÈGES	LYCÉES / LP
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Mixité possible Total de points FFS inférieur ou égal à 1000 points au 30/09/17	4 compétiteurs Mixité possible Total de points FFS inférieur ou égal à 1700 points au 30/09/17
JEUNE JUGE	1 juge par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au Championnat de France	
JEUNE COACH	1 jeune coach intégré à l'équipe	
RÈGLEMENT	Se référer au règlement 2017/18 Surf UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	TAG TEAM minimum de 40 minutes, modifiable en fonction des conditions de pratique Se référer au règlement 2017/18 Surf.UNSS	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Cf tableau ci-après	
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 équipes au maximum	16 équipes au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe d'Établissement Collèges	Champion de France UNSS Équipe d'Établissement Lycées Champion de France UNSS Équipe d'Établissement Lycées Professionnels

ÉQUIPES QUALIFIÉES

BORDEAUX (5)	Le champion d'académie Les premiers dans le classement des trois départements : 64,33 et 40 Le meilleur dans le classement
RENNES (3)	Les trois premiers
NANTES (3)	Les trois premiers
POITIERS (2)	Les deux premiers
CAEN (1)	Le premier
DOM (1)	Le représentant des DOM
+ REPECHAGES par la CMN	

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Surf Bodyboard

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème}
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Championnats de France UNSS Excellence Surf Bodyboard

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- L'équipe dont l'AS a été championne de France en 2016 et 2017 lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Surf - Bodyboard dans la même catégorie d'âge et de sexe³, (annexe 1)
- L'équipe dont l'AS a été classée Championne de France lors du championnat de France UNSS Excellence de Surf - Bodyboard l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe, (annexe 2)

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Mixité possible 4 compétiteurs	Mixité possible 4 compétiteurs
JEUNE JUGE	1 Jeune juge par équipe qualifiée <i>Niveau</i> académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	1 jeune coach intégré à l'équipe	
RÈGLEMENT	Se référer au règlement 2017/18 Surf UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	TAG TEAM minimum de 40 minutes, modifiable en fonction des conditions de pratique	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Classement académique : 1 équipe au maximum par département + repêchages par la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 équipes	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Collèges Champion de France UNSS Excellence Lycées	

³ Si l'équipe n'est pas championne de France en championnat excellence, elle pourra à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

Championnats de France UNSS sport partagé

Conditions de Participation

Tous les surfeurs Handi sont autorisés à participer.

Selon les engagés, des handicaps seront calculés pour organiser un relais en tag team lors des championnats de France, et un titre Collèges et un titre Lycées seront décernés.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Juniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Mixité autorisée 2 valides et 2 non valides	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe qui a reçu la formation spécifique ou le meilleur académique Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Règlement surf 2017 - 2018 (partie sport partagé page 6)	
FORMULE DE COMPÉTITION	Relais TAG TEAM	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Sur invitation	
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des inscrits	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS « sport partagé » collèges	Champion de France UNSS « sport partagé » lycées

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence⁴

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 9 octobre 2016

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 13 octobre 2017 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de SURF BODYBOARD par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés. Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Des formules permettant d'intégrer des élèves relevant du Sport partagé seront étudiées.

Une nouvelle activité est à prendre en considération : **le STAND UP PADDLE**

La fédération Française de Surf a reçu de la part du Ministère des sports la délégation du Stand Up Paddleboard en 2010. Cette obtention marque et confirme l'origine « Surf » du Stand Up paddle, discipline issue des sports hawaïen.

Cette délégation confère à la FF Surf l'organisation et le développement du Stand Up, sa promotion et sa réglementation. La FF Surf est également seule habilitée à délivrer les titres de tout niveau jusqu'au niveau national.

La discipline connaît un engouement exceptionnel sur tout le territoire, car facile d'accès et de pratique, et qui s'inscrit complètement dans la politique du sport Santé et du sport Bien être.

Mais il est aussi une pratique compétitive, avec des champions français bien placés au niveau international.

Au niveau fédéral, le stand up de compétition se décline en 2 disciplines distinctes, notamment suivant l'environnement de pratique :

- Le stand Up surfing, qui se déroule dans les vagues, et dont la réglementation et le jugement sont très proches du surf. Il est d'ailleurs souvent associé au Longboard sur les circuits nationaux.
- Le Stand Up race, qui se déroule d'avantage sur les plans d'eau calmes, et qui ressemble d'avantage à des courses telles la voile, avec des parcours de navigation identifiés. Au niveau des épreuves, 2 déclinaisons possibles, avec :
 - o L'épreuve de longue distance sur 15 à 20km, sur plan d'eau calme, ou en mer, avec la qualification Down wind, lorsque les concurrents rament dans le sens du vent et de la houle, et « surfent » sur des courtes distances sur la houle.
 - o L'épreuve Beach race, qui est un circuit en bord de mer, avec passage de bouées, traversées de la zone de vagues parfois, et passage sur la plage. C'est l'épreuve la plus spectaculaire.

Au niveau éducatif, le stand up sur plan d'eau calme est très facile d'accès. On peut le pratiquer partout en France. Il se développe beaucoup sur la côte méditerranéenne, mais aussi sur des plans d'eau intérieurs comme lacs et rivières. L'océan est également accessible, mais plutôt sur des météo propices sans vagues, ou des plans d'eau calmes : baies, etc..

L'accès au public scolaire est donc facile si un plan d'eau est accessible. Une déclinaison compétitive au niveau de l'UNSS est très facilement envisageable, soit sur une course longue distance (adaptée), soit sur une beach race, avec passage sur le bord, très ludique. La forme relais est elle aussi très facile à mettre en place. Il suffit de bouées pour identifier un parcours.

Le lac d'Hossegor se prête par exemple très bien à cette discipline, qui peut facilement passer de la découverte à une initiation ludique à la compétition.

Le matériel est assez cher et encombrant, mais il existe des Stand Up de race gonflables, pratiques, performants, et moins onéreux.

Cette pratique est déjà mise en avant lors des jeux régionaux lycéens UNSS sur l'académie de Bordeaux : cette dernière va réfléchir à la façon de développer l'activité au-delà de cette manifestation ponctuelle d'importance

Formation

En complément du programme *Vers une génération responsable* destiné aux Jeunes officiels, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Si la formation continue des enseignants et par conséquent des enseignants d'EPS, reste du ressort de l'État et du ministère de l'Éducation nationale, il n'en reste pas moins vrai que l'UNSS se positionne en complément grâce à des stages nationaux ou académiques.

En lien avec les fédérations sportives, les différentes formations seront l'occasion d'augmenter le niveau de compétence et de connaissance des enseignants volontaires, et de découvrir des activités alternatives souvent appréciées dans le cadre de l'animation d'AS.

Concernant l'activité SURF BODYBOARD :

Les contenus de formation sont élaborés, comme le stipule la convention entre les deux fédérations, par les membres UNSS et les représentants fédéraux de la CMN. Cette formation s'adresse aux animateurs d'AS qui encadrent des AS SURF ou qui désirent en créer une. La direction nationale souhaite que les animateurs ainsi formés et possédant une expérience avancée dans ce sport, puissent devenir des référents au sein de leur département voire de leur académie: les formations en interne via les ligues fédérales étant prépondérantes.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFL

Les JO UNSS sont accueillis quand cela est possible sur les rencontres fédérales sans équivalence de niveau

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Edouard ANDRÉASSIAN

FFS

Jean-Luc ARASSUS ou son représentant

Pierre BAREILLE

Michel BOURRICAUD

UNSS

Benjamin BRONDEAU

Emmanuelle MONFORT

Jean-Charles ACENA

REFERENTE UNSS SPORT PARTAGE

Isabelle MANSOT

Déléguée Technique UNSS

Marie-Claire LESBATS BOURBEILLON

Annexe 1

Associations sportives classées CHAMPIONNE DE France aux Championnats de France d'Établissements 2015 et 2016, non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement⁵

Collèges

COLLEGE ROSTAND BIARRITZ

Lycées

LYCEE SUD LANDES TYROSSE

⁵ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

**Association sportive étant classées championne de France Excellence 2016
des Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de
France UNSS par Équipes d'Établissement⁶**

Collèges

Collège J.Rostand (section sportive) BIARRITZ

Lycées

Lycée LAENEC PONT LABBE

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NEANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2017 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NEANT